



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs, présidée par Monsieur Steve Perreault président, et tenue le 21 juin 2023 à 14h30 à la salle 24H Tremblant de la bibliothèque Gaston-Miron située au 83, rue Saint-Vincent Sainte-Agathe-des-Monts.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Steve Perreault, représentant de Lac-Supérieur
Monsieur Richard Forget, représentant de Lantier
Monsieur Frédéric Broué, représentant de Sainte-Agathe-des-Monts
Madame Marie-Lise Daigle, représentante de Val-des-Lacs
Madame, Dominique Forget, représentante de Val-David
Monsieur Michel Bédard, représentant de Mont-Blanc

SONT ABSENTS:

Monsieur Francis Corbeil, représentant de Sainte-Lucie-des-Laurentides
Monsieur Michel Bazinet, représentant de Val-Morin
Monsieur André Ibgby, représentant d'Ivry-sur-le-Lac

EST AUSSI PRÉSENT:

Monsieur Jean Léo Legault, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de Monsieur Steve Perreault, la séance ordinaire est ouverte à 14h30.

RÉSOLUTION 864-06-2023 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Frédéric Broué :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mai 2023
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Entériner la dépense pour décontamination de Val-des-Lacs et Lac Supérieur
5. TRÉSORERIE
 - 5.1 Approbation de la liste des déboursés et comptes à payer
 - 5.2 Dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées en vertu du règlement 013-21 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
6. OPÉRATIONS
7. Période de questions
8. Levée de la séance

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

RÉSOLUTION 865-06-2023

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 mai 2023

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mai 2023, le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Madame Dominique Forget :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mai 2023, tel que rédigé.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 866-06-2023

ENTÉRINER LA DÉPENSE POUR DÉCONTAMINATION DES DÉVERSEMENTS DE VAL-DES-LACS ET LAC SUPÉRIEUR

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration a pris connaissance des déversements de Val-des-Lacs et Lac Supérieur;

CONSIDÉRANT QUE divers travaux d'excavation et de décontamination devront être effectués;

CONSIDÉRANT la nécessité de louer de la machinerie lourde pour effectuer lesdits travaux;

Il est proposé par Monsieur Richard Forget :

D'ENTÉRINER la dépense à encourir.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 867-06-2023

APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés du 16 mai au 15 juin 2023 totalise 202,671.88 \$ et se détaille comme suit :

Traitements bancaires :	99 781.56\$
Salaires et remboursement de dépenses du 13 mai au 15 juin 2023 :	102 890.32\$
Total :	202,671.88 \$

Il est proposé par Madame Dominique Forget :

D'APPROUVER la liste des déboursés portant ainsi que la liste des salaires et remboursements de dépenses du 16 mai au 15 juin 2023 totalisant 202,671.88 \$.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jean Léo Legault, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Jean Léo Legault

DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ACCORDÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 013-2021 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Le secrétaire-trésorier par intérim procède au dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées du 16 mai au 15 juin 2023 par les responsables d'activités budgétaires.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 868-06-2023
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Marie-Lise Daigle de lever la présente séance à 14h35.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

Steve Perreault
Président

Jean Léo Legault
Directeur général et secrétaire-trésorier par
intérim